



LE MONDE

J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 22, numéro 9

4^s



Plaideur de l'Année 2016
James A Woods
a créé la plus
importante boutique
de litiges au Québec

■ Me Marc-André Blanchard, président national de McCarthy Tétrault deviendra ambassadeur du Canada aux Nations Unies en avril

■ Me Jean-Louis Baudouin de Fasken Martineau nommé juriconsulte de l'Assemblée Nationale du Québec

Me James A. Woods, Ad.E.

QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu
juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

info@quotientexperts.com | 514 798.5874

QUOTIENTEXPERTS.COM

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA
514 227-6158
jallard@quotientexperts.com

ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA
514 227-6163
alajoie@quotientexperts.com

RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA
514 227-6159
rforand@quotientexperts.com

MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF
Bureau: 514 227-6171
mhebert@quotientexperts.com

PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE
514 227-6162
plevine@quotientexperts.com

QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

Plaideur de l'Année 2016
TVA et Vidéotron obtiennent 142 millions \$
de Bell (Bell Express Vu) pour cause de piratage

James A. Woods a créé la plus importante boutique de litiges au Québec

Par André Gagnon

L'avocat de litige James A. Woods a fondé en 1995 le cabinet qui porte son nom. Avec ses 27 avocats, le cabinet deviendra la plus importante boutique de litige à Montréal et l'une des plus renommées au Canada. Ses avocats conseillent, représentent et agissent pour le compte des plus prestigieux consortiums d'affaires au Québec et au Canada.

Né il y a 67 ans à Noranda (aujourd'hui Rouyn-Noranda, au Québec), d'un père banquier (Banque TD) et d'une mère irlandaise de la plus pure mouture, James A. Woods fera des études à l'Université McGill, d'abord en sciences économiques et politiques. Ensuite, il entreprend son bac en droit civil et en common law, toujours à l'Université McGill. Il décroche des bourses d'étude qui lui permettront de fréquenter l'Université d'Aix-en-Provence, ville universitaire à proximité de Marseille, en France. Il tombe en amour avec la culture française. Le hasard faisant bien les choses, sa fille, Me Sarah Woods, associée du cabinet, épousera d'ailleurs un français bien des années plus tard! James A. Woods deviendra d'ailleurs membre du Barreau de Paris en 2013. Il collectionne pour ainsi dire les adhésions aux barreaux de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et aussi de Londres et du Pays de Galles (Wales).

Attiré par le droit fiscal, il fait son stage chez Stikeman Elliott à Montréal. Ainsi James A. Woods travaille avec Me Richard Pound et Me François Mercier, en litige, au sein de ce cabinet fondé par Heward Stikeman et Fraser Elliott, il y a plus de 60 ans. Il se passionnera pour le litige civil et même



James A. Woods

pour le droit criminel pendant un certain temps : feu Me John Sopinka, ancien joueur de la ligue nationale de football canadienne, et plus tard avocat réputé chez Stikeman Elliott à Toronto et éventuellement juge à la Cour suprême du Canada, demanda à James A. Woods de le seconder dans le procès sur le « scandale du dragage » sur les Grands Lacs. C'est alors que James A. Woods s'installe à Toronto où se déroulera ce procès de longue haleine fort médiatisé à la fin des années 1970. Le mandat consistait à défendre Marine Industries de Sorel (société anciennement liée à la célèbre famille de gens d'affaires Simard) contre des allégations de contrats de dragage truqués.

Claude Ryan

C'est au cours de ce procès criminel à Toronto contre Marine Industries et son président, M. Gérard Filion, que James A. Woods fera la connaissance de feu M. Claude Ryan (ancien chef de l'opposition libérale au Québec et par



Alexandre Paul-Hus



Patrick Ouellet

la suite ministre de l'Éducation. Claude Ryan était le père des trois avocats, Mes Monique, André – BCF et Paul Ryan – Ravinsky Ryan) qui avait remplacé M. Filion comme directeur du quotidien *Le Devoir*. M. Filion était également accusé et finalement acquitté dans le cadre du même procès. James A. Woods se souvient d'avoir eu la chance de discuter longuement avec M. Ryan le jour où une grève du métro de Toronto a retardé le début d'une séance du procès.

La fille de M. Claude Ryan, Monique, a par la suite décidé de se joindre au premier cabinet fondé par James A. Woods, Clark Woods. Elle y a d'ailleurs rencontré son futur mari, Me Marc-André Blanchard, qui y faisait également son stage du Barreau. Me Blanchard s'est joint plus tard à McCarthy Tétrault à Montréal pour éventuellement devenir le président du conseil et chef de la direction de ce cabinet national à Toronto. Il fut nommé ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies le 16 janvier 2016 par le premier ministre Justin Trudeau.

10 ans de bataille juridique

James A. Woods a eu une carrière fort bien remplie, ponctuée de faits d'armes nombreux en litige. L'un des plus récents fleurons est d'avoir remporté une victoire à l'arrachée pour TVA et Videotron contre le géant des télécommunications Bell (Bell ExpressVu-BEV) dans une affaire de piratage qui a fait jurisprudence au Canada. Les procédures remontent à septembre 2005. C'est en 2015, cependant, soit dix ans plus tard, que la Cour suprême du Canada refusera d'entendre l'appel de Bell.

142 millions \$ à TVA et Vidéotron

Le juge Silcoff de la Cour supérieure de Montréal avait donné en partie raison à l'équipe de Mes James A. Woods et Patrick Ouellet (incluant notamment: Mes Alexandre Paul-Hus et Emmanuel Laurin-Légaré en Cour supérieure; Me Joe R. Nuss en Cour d'appel; et le doyen de l'Université McGill, Me Daniel Jutras, au niveau de la Cour suprême du Canada), tout en écartant du revers de la main la preuve des pertes économiques de TVA et Vidéotron établie par Navigant (devenue Quotient

Juricomptables), plus précisément par les juricomptables M. Alain Lajoie et M. Jonathan Allard, deux CPA spécialisés retenus par Vidéotron et TVA et le cabinet Woods. En appel, la Cour d'appel retient les arguments de Mes Woods et Ouellet et accorde une condamnation de 142 millions \$ contre Bell (BEV) pour le vol du signal de TVA et Vidéotron pendant plusieurs années causé par la négligence de Bell.

L'équipe des avocats de litige de Woods s.e.n.c.r.l., dirigée par James A. Woods, a fait un travail colossal de plaidoirie et de recherche et a manifesté une compétence hors du commun pendant toutes ces années. C'est pourquoi le magazine *Le Monde Juridique* désignera Me James A. Woods « Plaideur de l'Année 2016 » lors d'un dîner printanier où il sera honoré (ainsi que son cabinet), non seulement pour cette cause de longue haleine mais aussi pour l'ensemble de sa carrière juridique qui s'étale sur 40 ans de pratique.

Techniques de litige et plaidoirie

James A. Woods a enseigné les techniques de litige et de plaidoirie devant les tribunaux à la faculté de droit de l'Université McGill durant de nombreuses années. Sa fille, Me Sarah Woods, a repris le flambeau grâce à sa compétence personnelle et sa passion pour le litige civil. Le cabinet de 27 avocats dont 10 associés compte des juristes de renom, dont Me Christopher Richter, Me Caroline Biron, Me Patrick Ouellet, Me Richard Vachon (associé directeur du cabinet), Me Sébastien Richemont, Me Marie-Louise Delisle, Me Bogdan Catanu, Me Sarah Woods, Me Stephen Drymer et Me Sylvain Vauclair, ainsi que Me Joe R. Nuss, juge retraité de la Cour d'appel du Québec et avocat-conseil du cabinet.

Mandat de Pierre-Karl Péladeau

«James Woods est l'un des trois fiduciaires désigné par son client, Me Pierre Karl Péladeau, où sont placées en fiducie sans droit de retard ses actions de contrôle de Québecor. Les autres fiduciaires sont Me Claude Béland, administrateur de sociétés et ancien président directeur général du Mouvement Desjardins ainsi que M. André-P. Brosseau, président de Marchés de Capitaux Avenue BNB Inc., autrefois banquier. James A Woods a représenté au cours de sa longue carrière en litiges les intérêts de grandes sociétés tel Bell dans certains litiges et nombre d'autres dont Saputo, tel qu'en font foi les noms cités sur le site web de la firme d'avocats Woods et Associés.»

Outre le litige, Woods a développé au fil du temps d'autres créneaux en insolvabilité, droit commercial et autres champs de pratique.



Félicitations
à notre joueur étoile
pour cet honneur.

M^e James A. Woods a été nommé
« Plaideur de l'année » par le
magazine Le Monde Juridique.



Woods

boutiquelitige.com

Anatomie d'un procès complexe

PAGE : 68

500-09-022950-125
500-09-022949-127

Dans le dossier TVA (500-09-022950-125) :

[249] **ACCUEILLE** l'appel principal;

[250] **REJETTE** l'appel incident;

[251] **INFIRME** les conclusions 54 et 55 du jugement entrepris, ainsi rédigées :

[54] **CONDEMNNS** Defendant Bell ExpressVu Limited Partnership to pay to Plaintiff Groupe TVA Inc. the sum of \$262,000, with interest thereon calculated at the legal rate as well as the additional indemnity provided in Article 1619 C.C.Q. both as and from September 1, 2005;

[55] **THE WHOLE** with costs, including expenses of expert witnesses fixed at \$42,888.

[252] **CONDAMNE** Bell ExpressVu Limited Partnership à payer à Groupe TVA inc. 404 441,46 \$, avec intérêts au taux légal plus l'indemnité additionnelle de l'article 1619 C.c.Q. depuis le 1^{er} septembre 2005;

[253] Le tout avec dépens, tant en première instance qu'en appel, incluant les frais d'expertise fixés à 155 441,09 \$.


YVES-MARIE MORISSETTE, J.C.A.


MARIE ST-PIERRE, J.C.A.


MARK SCHRAGER, J.C.A.

Mes James A. Woods, Patrick Ouellet et Alexandre Paul-Hus
Woods
Pour les appelantes – intimées incidentes

Mes Chantal C. Tremblay, Jean Lortie et Marc-André Russell
McCarthy Tétrault
Pour l'intimée – appelante incidente

Dates d'audience : 4 et 5 septembre 2014

PAGE : 194

500-17-027275-059

Mtres James A. Woods, Patrick Ouellet, Emmanuel Laurin-Légaré, Alexandre Paul-Hus and Samuel Bachand
WOODS S.E.N.C.R.L.
Attorneys for Plaintiffs

Mtre Geneviève St-Georges
Attorney for Quebecor Media Inc.

Mtres William J. Atkinson, Jean Lortie, Chantal Tremblay, Nicolas Trottier, Shaun Finn, Sean Griffin, Emmy Serikawa, Marc-André Russell and Kim Nguyen.
McCARTHY TÉTRAULT S.E.N.C.R.L., S. R.L.
Attorneys for Defendant

Mtre Alexander J. Du
Attorney for BCE

Dates of hearing :

September 6, 7, 9, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 26, 27; October 3, 4, 5, 6, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28; November 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 23, 25, 29, 30; December 1, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 2011; January 4, 5, 6, 9, 10, 11 & 12, 2012.

Durée du procès en Cour supérieure du Québec

57 jours d'audition entre le 6 septembre 2011 et le 12 janvier 2012, au cours desquels 682 pièces ont été déposées en preuve et 31 témoins (dont 8 experts) ont été entendus sur divers sujets.

Suite à la page 9



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients. Faites appel à l'un des plus grands services de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut vous aider à mener rapidement et efficacement des enquêtes et des évaluations de préjudices économiques, à réunir et à analyser des preuves électroniques, ou à effectuer toute autre mission complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Denis Chalifour, CPA,
CA•EJC, CFE
Associé délégué
denis.chalifour@ca.ey.com
514 874 4627



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Volume 22, numéro 9

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2015 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

Plaideur de l'Année 2016

James A. Woods a créé la plus importante boutique
de litiges au Québec

Par André Gagnon 3

Dossier Bell – Vidéotron

Anatomie d'un procès complexe 6

À propos des pierres traitées

Par Olga Shevchenko 11

Au sommet du Kilimanjaro pour la 3e fois, un exploit ! 13

Nomination de Jean-Louis Baudouin, associé et ancien juge de la
Cour d'appel du Québec, à titre de jurisconsulte à l'Assemblée
nationale du Québec 14

Laurence Bich-Carrière de Lavery remporte le concours de
plaiderie de la Conférence internationale des barreaux 17

Guillaume Lavoie, avocat de l'année en droit corporatif
Selon le JeuneBarreau de Montréal 17

Christiane Taubira, grande dame de la coopération
franco-québécoise en matière de cyberjustice 18

Blakes nomme 12 nouveaux associés 21

Prévisions CMKZ 2016 en droit du commerce international 22

On Règle, nouveau service juridique en ligne et en personne 25

Pro Bono Québec et le CN faciliteront l'accès à des services
juridiques pour les réfugiés syriens 27

Soixante ans après l'exécution de Wilbert Coffin au Québec,
des avocats affirment avoir découvert de nouveaux éléments
qui pourraient blanchir sa réputation. 28

Quelques conseils aux avocats qui voyagent en territoires
à sécurité minimale 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Les experts

Experts en demande:

Dr. John K. Markey (sur la faute)
M. James Shelton (sur la faute)
Dr. Theresa L. Ferguson (sur la faute)
Navigant, (maintenant Quotient Juricomptables):
Alain Lajoie et Jonathan Allard (sur la faute)

Experts en défense:

Dr. Matthew Green (sur la faute)
M. Michael Barr (sur la faute)
Pricewaterhouse Coopers, M. Pierre Maillé
(sur la quantification des dommages)

Jugement de première instance:

[704] An examination of the credible and coherent evidence concerning the budget approval process for Phase III of the Aladin migration reveals why the delays were incurred. Contrary to its contentions raised at trial, BEV's failure to act in a timely manner was not related to technological reasons but rather to purely business-oriented and strategic considerations. Juge Silicoff, Cour supérieure du Québec (Montréal)

Jugement de la Cour d'appel:

[47] Quelle que soit la raison de cette malencontreuse méprise – et la très grande complexité de la preuve documentaire dans ce dossier y est certainement pour beaucoup – on doit reconnaître que, sur ce point capital, le juge a fait ici une erreur évidente et fondamentale. Et il est tout à fait vraisemblable qu'il a écarté en totalité la preuve de Navigant et de ses représentants parce qu'il lui attribuait une faille majeure qui en réalité était inexistante.

[55] L'élément qui est en cause ici, soit la date à partir de laquelle la responsabilité civile de BEV pouvait être engagée, revêtait une grande importance dans le débat entre les parties. Il ne faut donc pas s'étonner que la preuve sur cet aspect des choses ait été à la fois substantielle et partagée, de même qu'elle ait prêté à interprétation.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre





DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Cela dit, un paragraphe des motifs du juge de première instance résume l'essentiel de sa pensée en quelques lignes :

[703] The Court shares the views of Vidéotron's counsel who stated that:

It is simply preposterous that it would take over three years from the date of the availability of the Aladin solution to the piracy problem to complete the card swap, when it took 8 months to create and launch the service in 1997, when the expected secure life of a new generation of cards was three to four years, the Aladin 101 being first used in 2001.

En marge de ce constat, il est inexact de prétendre que le juge n'a rien trouvé à redire dans la manière dont BEV pilotait le dossier du piratage de ses signaux. Au contraire, il s'est dit d'avis que le Department of Technology de BEV était désorganisé et entravé par un manque de communication, de coordination et de collaboration (paragr. 207, 283 à 290, 651 de ses motifs), et que certains retards importants dans le cheminement du dossier étaient attribuables à des considérations financières et budgétaires (paragr. 681 et 683) ainsi qu'à des « purely business-oriented and strategic considerations » (paragr. 704) étrangères aux aspects strictement technologiques du transfert. C'est précisément cet état de désorganisation et cette absence de stratégie de redressement technologique qui motivent la principale conclusion du juge à l'égard du comportement fautif de BEV : elle a trop tardé à amorcer l'opération de migration vers le SAC Aladin, opération qui devait nécessairement mener au remplacement de l'ensemble des cartes d'accès de ses abonnés.

[60] Comme le soulignent les appelantes, la lecture de la preuve se révèle étonnante sur un point : on y constate l'absence complète de trace écrite documentant les problèmes ou difficultés techniques liés au développement des diverses composantes qui devaient assurer la migration vers le nouveau SAC et le remplacement des cartes. Il n'est jamais question dans les documents contemporains de retards attribuables à de tels problèmes ou de telles difficultés. On doit pourtant supposer que si de tels documents existaient, BEV n'aurait pas hésité à les produire en preuve. Et ses experts en auraient traité.

À propos des pierres traitées

Par Olga Shevchenko

Vous possédez une magnifique bague sertie d'un rubis. Vous l'appréciez énormément et vous aimez la porter, mais elle est un peu trop grande pour vous et vous demandez à votre bijoutier de la faire plus petite. Quelques jours après, vous revenez chercher votre bague, vous en êtes choqué de voir le résultat. Au lieu de retrouver votre magnifique rubis, vous trouvez une pierre dont la couleur est beaucoup plus pâle et vous voyez à l'intérieur une espèce de toile d'araignée. Vous vous demandez si c'est vraiment votre bague et si c'est la pierre que vous avez apportée il y a quelques jours. C'est bien la vôtre, mais le rubis avait déjà été traité auparavant; au début, il y avait des imperfections et sa couleur n'était pas d'un rouge pur, mais plutôt d'un rouge brun. Donc, afin d'avoir une belle pierre, sans imperfections, la pierre a été déposée dans une solution et chauffée à une haute température qui a donné un beau rubis rouge.

N'étant pas au courant du traitement du rubis, le joaillier utilisa sa torche (i.e. très haute température) afin de redimensionner la bague, le remplissage dans le rubis fondit et changea sa couleur exposant les fissures dans la pierre.

Un autre exemple serait un diamant avec des fissures internes. Utilisant des techniques spéciales, les fissures sont remplies d'une substance transparente devenant invisible à l'œil nu. Ce procédé est appelé Clarity Enhancement. Aujourd'hui, beaucoup de diamants subissent ce traitement. Il n'a rien de mauvais à propos de ce traitement, mais la chose importante est qu'il soit révélé parce que cela

Olga Shevchenko
Gemmologue certifiée, EGM Évaluateur de
Bijoux et de Pierres
Jewelry Olga (Bijoux de design de perles)
Catherine Malandrino boutique
1472 rue Sherbrooke O, Montréal
info@pearljewelryexpert.com
www.pearljewelryexpert.com
514-884-4980 Sur rendez-vous seulement



affectera la valeur et le prix du diamant.

Ou encore pire. Votre magnifique diamant bleu commence à peler parce que le traitement appelé « coating » a été utilisé pour transformer un diamant jaune médiocre en un rare et dispendieux diamant bleu.

Le traitement des pierres précieuses altère son apparence et ses propriétés. Pourquoi ces traitements ont-ils été utilisés? Les pierres précieuses de bonne qualité sont rares et dispendieuses. Donc, depuis l'antiquité, les gens ont utilisé toutes sortes de techniques pour améliorer l'apparence et la qualité des pierres. Par exemple, dans la Rome antique et dans l'Europe du Moyen Age, afin d'améliorer l'apparence des perles naturelles, i.e. pour enlever les défauts sur la surface et pour améliorer la couleur, les perles étaient données en nourriture aux poules. De plus, pour blanchir les perles, on les laissait au soleil. Ces traitements furent les premiers et les plus primitifs. Aujourd'hui il existe plusieurs traitements qui sont très sophistiqués.

Présentement, les rubis, saphirs et les émeraudes qui ne

sont pas sujets à ces traitements sont devenus très rares et recherchés.

Si le traitement n'est pas divulgué, le consommateur pensera que la pierre précieuse a une grande qualité naturelle et, par conséquent, a une plus grande valeur. Par contre, la réserve des pierres naturelles est très limitée. Les pierres précieuses traitées nous permettent d'avoir de beaux bijoux à des prix abordables.

Ce qui compte le plus est la divulgation des traitements.

Le danger d'un traitement est qu'en améliorant l'apparence d'une pierre précieuse on peut l'affecter en diminuant sa durabilité. Le problème est que les traitements de ces pierres précieuses sont devenus très sophistiqués, et quelquefois rendent leur détection très difficile. C'est pourquoi vous devriez toujours acheter vos bijoux chez un joaillier de bonne réputation.

Maintenant, certains traitements des pierres sont devenus une norme dans l'industrie (nous les appelons « traitements de routine ». Il est admis que presque toutes les pierres sont maintenant traitées. Cependant, le type de traitement et le degré de traitement est plus important. Certaines traitements sont stables, donc la pierre traitée ne changera pas d'apparence avec le temps alors que d'autres sont temporaires. Dans certains cas, des pierres traitées auront besoin d'un traitement spécial tel que les émeraudes qui ont subi une imprégnation d'huile (en effet, ce traitement est routine pour un émeraude). De toute façon, un traitement affecte la valeur de la pierre, et une pierre non traitée ira chercher un prix plus élevé. Ceci doit être mentionné dans le certificat d'évaluation donné par un laboratoire gemmologique de renom. Je veux souligner que ce document devrait être fait par un laboratoire expérimenté parce que certains traitements ne peuvent être détectés que par des techniques très avancées disponibles seulement dans des laboratoires spécialisés.

Juste pour vous donner une idée de comment les prix peuvent différer entre les pierres traitées et non traitées. Pour un diamant avec des fissures remplies, le prix d'un diamant traité sera de 20% à 40% moins qu'un diamant non traité. Par conséquent, il est inutile de dire que tout traitement doit être clairement divulgué. Lorsque vous cherchez un bijou avec une pierre importante, soyez certain que la pierre a un certificat d'un laboratoire décrivant ces caractéristiques et spécifiant si elle est traitée ou non parce que sa valeur en sera énormément modifiée.

Si vous avez des questions, n'hésitez à me les poser

La prochaine fois, nous discuterons des pierres synthétiques et si nous devrions les acheter ou non.

Dorénavant, toutes les créations de Joaillerie Olga sont disponibles à la Boutique du Musée des Beaux Arts de Montréal.

Marc-André Blanchard nommé ambassadeur canadien aux Nations Unies



McCarthy Tétrault confirme avec fierté que son président du conseil et chef de la direction, Marc-André Blanchard, a été nommé ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies par le ministre des Affaires étrangères, l'honorable Stéphane Dion. Me Blanchard entrera en fonction le 1er avril 2016.

« Les Nations Unies sont l'enceinte au sein de laquelle le monde entier forme un tout. Être choisi pour diriger la mission du Canada auprès des Nations Unies est un immense honneur, tout particulièrement alors que le Canada a réitéré son engagement dans la diplomatie multilatérale et sa présence dans une perspective plus large sur la scène internationale, a déclaré Marc-André Blanchard. J'ai eu le privilège de travailler chez McCarthy Tétrault depuis 1997 et de diriger ce grand cabinet pendant six ans. Je suis maintenant très enthousiaste à l'idée de déployer mon énergie vers ce nouveau rôle auprès des Nations Unies, une institution reconnue par notre gouvernement comme ayant un rôle crucial à jouer sur la scène internationale. »

Le conseil des associés de McCarthy Tétrault a entamé le processus de sélection du prochain chef de la direction qui poursuivra l'excellent leadership exercé par Me Blanchard depuis janvier 2010.

« Tous les membres de notre cabinet peuvent être fiers de la nomination de notre chef de la direction à un poste aussi important, a déclaré Jean Charest, associé et conseiller stratégique de McCarthy Tétrault. Cette nomination témoigne de la réussite des initiatives que nous avons multipliées afin de devenir les conseillers de confiance de nos clients et leur offrir les conseils les plus pertinents. »

McCarthy Tétrault souhaite à Me Blanchard un franc succès dans son nouveau rôle à titre d'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies.

Au sommet du Kilimanjaro pour la 3^e fois, un exploit !



A 69 ans, l'avocat montréalais et ancien président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Me Jean-Claude Scraire, a atteint au début de février le sommet du Kilimanjaro.

Après un entraînement intensif comprenant des exercices de plongée sous-marine, Jean-Claude Scraire s'est lancé seul cette fois à l'assaut de cette montagne mythique avec succès. Il réalise un exploit inégalé pour un avocat de Montréal.



Nomination de Jean-Louis Baudouin, associé et ancien juge de la Cour d'appel du Québec, à titre de jurisconsulte à l'Assemblée nationale du Québec

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, est fier de la prestigieuse nomination de Me Jean-Louis Baudouin, juriste de renommée internationale et ancien juge de la Cour d'appel du Québec, à titre de nouveau jurisconsulte à l'Assemblée nationale du Québec pour un mandat de cinq ans.

« Cette nomination bien méritée témoigne de la reconnaissance universelle des qualités juridiques et du jugement profond de notre collègue Jean-Louis », a indiqué Éric Bédard, l'associé directeur du cabinet pour la région du Québec. « Fasken Martineau est privilégié de pouvoir le compter dans l'équipe. »

Me Baudouin est associé dans le groupe litiges et résolution de conflits. Sa connaissance approfondie du droit et sa vaste expérience comme magistrat lui confèrent une expertise exceptionnelle qu'il met notamment à profit dans des arbitrages complexes, nationaux et internationaux, ainsi que lors de simulations de procès dans le cadre de causes d'envergure.

Biographie

Juriste de renommée internationale et ancien juge



Jean-Louis Baudouin

de la Cour d'appel du Québec, l'honorable Jean-Louis Baudouin est associé principal et membre du groupe Litiges et résolution de conflits. Sa connaissance approfondie du droit et sa vaste expérience comme magistrat lui confèrent une expertise exceptionnelle qu'il met notamment à profit dans des arbitrages complexes, nationaux et internationaux, ainsi que lors de simulations de procès dans le cadre de causes d'envergure.

Ayant fait preuve d'une grande compréhension des questions juridiques et éthiques liées au développement de la biotechnologie et des sciences de la vie, le juge Baudouin est considéré comme l'un des pionniers du droit de ces domaines scientifiques, et a d'ailleurs déjà agi à titre de conseiller en bioéthique pour le gouvernement du Canada.

Reconnu comme expert de droit civil, il est souvent cité par les arrêts de la Cour suprême du Canada. Il est, entre autres, l'auteur de traités de référence sur le droit de la responsabilité civile (8^e édition), le droit des obligations (8^e édition), ainsi que sur le secret professionnel et le droit au secret dans le droit de la preuve. Coauteur du Code civil du Québec annoté (17^e édition), l'honorable juge Baudouin a aussi participé à plusieurs ouvrages sur le droit civil, le droit médical, la responsabilité des professionnels de la santé, l'expérimentation biomédicale et les droits de l'homme, l'outrage au tribunal, les infractions

sexuelles et l'euthanasie. Il a rédigé plus d'une centaine d'articles dans des revues juridiques dotées de comité de lecture et, entre 1973 et 1989, préparé un grand nombre d'études pour la Commission de réforme du droit du Canada.

La remarquable carrière universitaire du juge Baudouin débute en 1962 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où il enseigne, pendant plus de 25 ans, le droit des obligations, le droit de la responsabilité civile, le droit médical et la bioéthique. Nommé professeur titulaire en 1972, il préside la section du droit civil de la Faculté et participe à plusieurs comités de sélection de doyens et d'évaluation. Il a également été professeur invité aux universités de Sherbrooke, Lisbonne, Varsovie, Fribourg, Toronto, Addis Abeba, Paris, Aix-en-Provence, Tokyo et Gênes, ainsi qu'à McGill et Louisiana State.

Diplômé de la Faculté de droit de l'Université McGill, il est titulaire d'un doctorat d'État de la Faculté de droit de l'Université de Paris ainsi que d'un diplôme d'études supérieures de la Faculté internationale de droit comparé (Madrid et Strasbourg). Admis au Barreau du Québec en 1963, il pratique au sein de divers cabinets d'avocats avant d'être nommé, en 1989, juge à la Cour d'appel du Québec où il siège jusqu'en 2008.

Conférencier prisé tant au Canada qu'à l'étranger, le juge Baudouin participe à plusieurs congrès,

Services en marques de commerce

Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations

Avantages d'enregistrer votre marque au Canada

- Présomption de titre
- Exclusivité à travers le Canada
- Incontestabilité après 5 ans
- Décourage les tiers d'adopter une marque créant de la confusion
- Meilleure valeur ajoutée

Autres services offerts chez CRAC

- Vérifications diligentes
- Recherches de dénominations sociales
- Services corporatifs
- Livres de société et autres accessoires corporatifs

Avantages d'utiliser nos services en marques de commerce

- Variété de recherches à la portée de tous les budgets
- Avantage stratégique : analyse et commentaires des résultats
- Interruption de la recherche en cas de confusion évidente (Canada et États-Unis)
- Services de dépôt et d'enregistrement
- Services offerts au Canada, aux États-Unis et à l'étranger

Autres services en propriété intellectuelle

- Commande de documents officiels
- Inscription de cessions et de sûretés à l'OPIC
- Surveillance de marque
- Procédure en opposition (Canada)
- Procédure de radiation sommaire (Canada)
- Services conseils

Obtenez une soumission gratuitement en visitant www.crac.com

conférences et assemblées portant sur divers sujets de nature juridique, parajuridique et bioéthique. Membre actif d'un large éventail d'organisations, il est actuellement président de la division québécoise de l'Association Henri Capitant, ainsi que vice-président de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises.

En 2006, la Faculté de droit de l'Université de Montréal crée la Chaire Jean-Louis Baudouin en droit civil, dotée d'un fonds d'un million de dollars. Récipiendaire de nombreuses distinctions prestigieuses, le juge Baudouin a été fait grand officier de l'Ordre national du Québec en 2012 et officier de l'Ordre du Canada en 2014.

Prix et distinctions

- Médaille de l'Association Henri Capitant (1973, 1985, 2004)
- Conseiller de la Reine (1978)
- Premier prix d'honneur de l'Association canadienne des professeurs de droit pour contribution exceptionnelle à la recherche (1984)
- Médaille d'honneur du Barreau du Québec (1988)
- Doctorats honoris causa de l'Université de Sherbrooke (1990)
- Doctorat honoris causa de l'Université René Descartes (Paris V) (1994)
- Doctorat honoris causa de l'Université Notre-Dame de la Paix, Namur, Belgique (1998)
- Doctorat honoris causa de l'Université d'Ottawa (2001)
- Récipiendaire du prix Yves Pelissier de l'Académie internationale de droit et de santé mentale (2001)
- Médaille du 125e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (2004)
- Récipiendaire du Prix Ramon John Hnatyshyn décerné par l'Association du Barreau canadien pour contribution exceptionnelle du savoir juridique canadien (2004)
- Doctorat honoris causa de l'Université McGill (2007)
- Distinction d'Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec (2009)
- Doctorat honoris causa de l'Université Jean Moulin 3 (2009)
- Doctorat honoris causa de l'Université de Montpellier (2015)

- Récipiendaire de la médaille du Grand officier de l'Ordre national du Québec (2012)
- Officier de l'Ordre du Canada (2014)

Associations

- Président honoraire de la section québécoise de l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française
- Premier vice-président de l'Institut international des droits des pays d'expression française
- Académicien de l'Académie internationale de droit comparé
- Académicien de l'Académie Puertorriqueña de jurisprudencia y legislación de Puerto Rico, depuis 1993
- Académicien de l'Académie des sciences d'outremer (2014)
- Membre de l'Institut canadien d'administration de la justice
- Membre de l'Académie des lettres du Québec et de la Société Royale du Canada
- Membre de l'Association québécoise du droit comparé
- Membre de la Société française de législation comparée
- Directeur de la Collection Minerve d'ouvrages de droit (Éditions Yvon Blais)
- Membre du Comité scientifique de la Fondation pour le droit continental (Paris)
- Éditeur québécois de la Revue du Barreau canadien (1983-1989)
- Avocat conseil chez Geoffrion, Prud'homme (1980-1983), Aquin, Chénard (1983-1985), Leclerc, LeBel (1986-1989)
- Commissaire puis vice-président de la Commission canadienne de réforme du droit (1976-1980)
- Secrétaire du Comité sur les obligations de l'office de Révision du Code civil (1966-1977)
- Membre du Comité organisateur des journées Strasbourgeoises (1988, 1992, 1996, 2000, 2004, 2008)
- Professeur invité aux universités d'Addis-Abeba (1965), de Louisiana State (1968, 1970) de Sherbrooke (1967, 1968), de McGill (1969, 1977), de Varsovie (1983, 1988), de Fribourg en Suisse (1989), de Paris XII (1988), de Toronto (1988), de Paris I (1988), de l'Institut de droit comparé de Gênes (Italie) (2004, 2005), de trois universités de Tokyo (2008)

Laurence Bich-Carrière de Lavery remporte le concours de plaidoirie de la Conférence internationale des barreaux



Lavery est heureux d'annoncer la victoire de Laurence Bich-Carrière, l'une de ses brillantes jeunes avocates, au concours de plaidoirie de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB), le jeudi 3 décembre dernier.

Gagnante du prix de l'Orateur du Jeune Barreau de Montréal en juin 2015, Me Bich-Carrière a été invitée à représenter le Barreau de Montréal à la CIB qui se tenait cette année à Cotonou, au Bénin, du 2 au 5 décembre 2015. Dans le cadre de cet événement, elle a pris part à un concours de plaidoirie l'opposant à des avocats venant de partout dans la francophonie et au cours duquel elle a remporté la 1^{re} place!

Membre du Barreau du Québec depuis 2009, Me Bich-Carrière exerce au sein du groupe de Litige de Lavery, et sa pratique englobe tous les aspects du litige, tant civil que commercial. Ses études ont été couronnées par une présence continue au palmarès du doyen ainsi que par des bourses pour les études supérieures, notamment la bourse de voyage MacDonald.

« Nous sommes heureux de souligner le succès exceptionnel de Laurence à ce concours. Sa connaissance du droit, son esprit et son sens de la répartie sont remarquables. Nous sommes fiers de la compter dans notre équipe », déclare Don McCarty, associé directeur du cabinet.

Guillaume Lavoie, avocat de l'année en droit corporatif Selon le Jeune Barreau de Montréal



Lavery est fier d'annoncer que Me Guillaume Lavoie, associé du cabinet en droit des affaires, a remporté le prix Avocat JBM de l'année 2015 dans la catégorie Droit corporatif, remis lors du Gala JBM « Les leaders de demain » qui s'est déroulé au Théâtre Rialto, le 26 novembre dernier. Décerné par un comité de sélection composé de personnalités juridiques et faisant partie du Conseil des gouverneurs du JBM, ce prix reconnaît la qualité et l'excellence des réalisations d'un membre du Jeune Barreau de Montréal. Il doit s'être démarqué donc tant au niveau professionnel que personnel, ainsi qu'en terme d'engagement social et de sa vision de la profession et de sa carrière.

Guillaume Lavoie axe sa pratique principalement dans le domaine du capital d'investissement et du capital de risque, dans le cadre de laquelle il a développé une expertise considérable dans la mise en place de fonds d'investissement et dans les structures de fonds internationales complexes. Il agit régulièrement à titre de conseiller juridique principal pour des gestionnaires de fonds dans le cadre de leurs levées de fonds et de leurs investissements au Canada, aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde.

« Nous sommes très honorés que Guillaume Lavoie soit le lauréat de ce prix, une reconnaissance de sa contribution pour notre profession juridique, de l'excellence et de la rigueur de son travail. Ce prix, qui témoigne également de la qualité et de la profondeur de son engagement professionnel et personnel, rejaillit sur tout le cabinet », souligne Don McCarty, associé directeur du cabinet.

Christiane Taubira, grande dame de la coopération franco-québécoise en matière de cyberjustice

Le 27 janvier dernier, madame Christiane Taubira quittait les fonctions de Garde des Sceaux et ministre de la Justice de la République française, qu'elle occupait depuis mai 2012.

Le Laboratoire de cyberjustice et le Jeune Barreau de Montréal (ci-après « JBM »), acteurs d'avant-garde en matière d'accès à la justice au Québec, unissent leurs voix pour saluer l'action de madame Taubira en faveur du développement de la cyberjustice en France et au Québec.

Le 24 avril 2015, madame Taubira signait avec le Laboratoire de cyberjustice et l'Université de Montréal une entente de partenariat d'une durée de trois ans, pour la mise en commun d'un noyau logiciel et une collaboration au projet Portalis, qui devrait permettre, à terme, aux citoyens français d'effectuer l'ensemble de leurs démarches judiciaires en ligne (portail d'information juridique, démarrage d'une procédure, dépôt électronique de la preuve, choix de la date d'audience) et ce, jusqu'à la signification électronique du jugement. Dans son allocution donnée à l'Université de Montréal à cette occasion, madame Taubira, oratrice de haute tenue, vantait ainsi les vertus de la cyberjustice: « sans que le citoyen s'en rende compte, nous améliorons le service qui lui est rendu [...] nous faisons en sorte que la justice lui soit plus proche, plus accessible, qu'elle lui soit plus protectrice, qu'elle soit plus diligente [...] qu'elle soit juste, tout simplement ».

Malgré la récente réforme de la procédure civile, la justice québécoise tarde à maîtriser les outils numériques du 21^e siècle qui amélioreraient l'accessibilité à la justice : informatisation des greffes et numérisation des dossiers, visioconférences et auditions à distance, autant de solutions propres à réduire le coût humain et financier de la justice pour les citoyens, de même que les coûts structurels portés par l'État.



Christiane Taubira. Ministre de la Justice de France (Garde des Sceaux) démissionnaire concernant la déchéance de la citoyenneté française.

Témoins privilégiés du travail commencé par madame Taubira, le JBM et le Laboratoire de cyberjustice sont heureux de souligner le rôle que le verbe peut encore jouer pour construire des ponts entre les peuples et leurs Justices. Ils adressent leur témoignage de reconnaissance à madame Taubira pour une initiative qui rapprochera certainement les Québécois et les Français d'une cyberjustice accessible, efficace et durable.

Moins d'une semaine après son départ du gouvernement, et alors que paraît *Murmures à la jeunesse* (éd. Philippe Rey, 94 p., 7 euros), un petit livre dans lequel elle justifie notamment son opposition à l'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution, Christiane Taubira explique au Monde les circonstances de sa démission, revient sur ses relations avec le président de la République et le premier ministre, et répond aux questions sur son bilan de garde des sceaux et son avenir politique.

Pourquoi ne pas avoir démissionné dès le 23 décembre 2015 quand a été présenté en conseil des ministres le

projet de loi inscrivant la déchéance dans la Constitution ?

Parce que j'estime qu'on ne part pas dans le vacarme. Je ne voulais pas que le tumulte des événements brouille la lecture de mon départ, notamment qu'on le lie aux pressions de la droite. La droite, depuis le 17 mai 2012, demande mon départ. D'ailleurs, si elle ne fait pas attention, elle va continuer à demander ma démission...

Conserviez-vous l'espoir d'un abandon ou d'une réécriture du texte après le 23 décembre ?

Il y a une part de ça. Je pense qu'il y a eu une courte fenêtre pendant laquelle il était possible de prendre de la distance par rapport à ce que le président de la République a dit au Congrès. C'est ainsi que j'ai entendu et compris ses vœux du 31 décembre lorsqu'il a affirmé que le débat était « légitime » et qu'il revenait au Parlement de « prendre ses responsabilités ». Mais j'ai cependant compris très vite que, sur l'essentiel, il n'y aurait pas de retour en arrière et que, puisque l'on touchait là au cœur même de l'idée républicaine du droit de la nationalité, ma place n'était plus au gouvernement.

Sur votre livre, vous êtes présentée comme étant encore garde des sceaux. Est-ce à dire que vous l'avez écrit en pensant pouvoir rester en fonctions après sa parution ?

Ma décision formelle de partir est très antérieure à la publication du livre, même si je ne vous dirai pas la date précise. Mais, dans mon rapport de loyauté totale à l'égard du président de la République, j'ai choisi de tenir mon éditeur dans l'ignorance en ne le prévenant pas que je ne serais plus garde des sceaux au moment de la parution du livre.

Est-il normal qu'une ministre en exercice consacre du temps à écrire un livre pour contester une mesure du gouvernement ?

Le temps que je prends pour écrire ne regarde personne, sauf si l'on me démontre que je n'ai pas fait mon travail. Durant quarante-cinq mois, j'ai passé mes jours, mes nuits et mes week-ends à travailler. Ce reproche n'a aucun sens.

Vous semblez très soucieuse de ne pas apparaître comme une opposante au président de la République dans les prochains mois ?

Je ne me pose pas en opposante. Je suis partie sur un désaccord politique majeur. Et, si j'ai écrit ce livre, c'est parce que j'estimais que les quelques phrases que j'avais prononcées ici ou là ne suffisaient pas compte tenu de l'importance du sujet. Mais je veux que ce soit clair : je suis

très respectueuse de la fonction présidentielle. Quand une société est dans un moment de doute et de fragilité, il faut que les institutions soient fortes et puissantes.

N'avez-vous pas le sentiment d'avoir eu une capacité d'intervention dérisoire par rapport aux moyens dont a besoin la justice française ?

Ordre national de la Légion d'honneur

Le président de l'Assemblée nationale, honoré pour son parcours exceptionnel

Témoignant d'une profonde fierté et d'autant d'humilité, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, a été nommé au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur par le président de la République française, M. François Hollande. Plus d'une centaine de personnes, dont plusieurs sénateurs, députés et ministres français, se sont déplacées au palais du Luxembourg pour assister à la remise de la décoration par le président du Sénat français, M. Gérard Larcher. Cette haute distinction souligne le parcours exceptionnel de M. Chagnon, plus particulièrement son engagement en faveur de la Francophonie et sa contribution à l'enrichissement des relations entre le Québec et la France.

« Je reçois cette distinction honorifique au nom de tous les députés de la Francophonie qui exercent des rôles multiples en matière de diplomatie parlementaire. J'estime qu'il s'agit d'un honneur qui récompense la qualité de la diplomatie parlementaire québécoise et son rôle tout à fait original et de premier plan qui s'exerce à travers elle dans toute la Francophonie » a déclaré le président Jacques Chagnon.

Rappelons que la Légion d'honneur est la plus haute distinction française remise au nom du chef d'État en reconnaissant les personnes les plus méritantes issues de tous les domaines d'activité. On peut consulter la liste des récipiendaires à l'adresse <http://amlhq.ete.inrs.ca/liste-des-membres>.

La pensée pauvre ne raisonne qu'en termes de moyens. Oui, la justice était dans un état de dévastation lorsque je suis arrivée. Les recrutements de nouveaux magistrats étaient de 144 par an. Dans ma première année, j'ai ouvert 358 postes et c'est allé crescendo : pour 2016, j'ai ouvert 530 places ! Nous recrutons 700 greffiers par an. Désormais il y a plus d'arrivées de magistrats en juridiction que de départs à la retraite. Le budget a augmenté de 430 millions d'euros en trois ans et franchi la barre de 8 milliards. Je veux bien entendre que la justice n'ait jamais été autant au bord du gouffre, mais ceux qui y travaillent vraiment savent faire la différence depuis 2012.

Au sujet de la réforme de la justice des mineurs, aviez-vous eu des assurances du président de la République sur son inscription à l'agenda de 2016 ?
Oui.

Quand vous écrivez qu'il faut faire appel à l'intelligence pour comprendre d'où vient le terrorisme, est-ce une réponse à Manuel Valls qui, le 9 janvier, a déclaré qu'en la matière « expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser » ?

Mon souci n'est pas d'être en désaccord avec untel ou untel. Depuis trois ans et demi, on me demande si je suis en désaccord avec Manuel Valls. Les désaccords existent, c'est incontestable. Mais, lorsqu'ils sont survenus, j'ai demandé un arbitrage, c'est ainsi en démocratie. Je n'écris pas un livre pour répondre à M. Valls. Je m'adresse à la jeunesse.

Sur le fond de votre question, oui, les outils sociologiques sont nécessaires. Il y a urgence à comprendre ce qui se passe dans la société si l'on veut agir. Que voit la politique qui ne cherche pas à comprendre ? Elle prendrait le risque d'une action inopportune et inefficace. Mon souci est d'assécher le terreau de recrutement du terrorisme. On n'y arrivera pas en menaçant des gens qui sont décidés à mourir. Mon positionnement repose sur des principes qui ne dépendent pas des gens qui passent. Nous passons tous. L'action doit être ancrée et durable. Le reste est éphémère, même la durée d'un quinquennat.

Il y a huit jours, encore ministre, vous estimiez légitimes les inquiétudes sur la place laissée à la justice par le gouvernement ?

Je parlais du juge judiciaire. Je ne mets pas en cause le juge administratif. Il est pointilleux sur le respect

des libertés. C'est à lui que revient le contrôle des actes des administrations et du gouvernement. Mais, à partir du moment où le législateur élargit le champ de l'action administrative, notamment pour répondre aux circonstances, on doit s'interroger quant à savoir si la solution est l'accroissement automatique du champ du juge administratif. Notre démocratie doit prendre le temps de réfléchir à ces modifications de périmètre. Durant l'examen du projet de loi sur le renseignement, j'ai ainsi bataillé parfois contre une partie de la commission des lois pour introduire un beau contrôle juridictionnel.

Le fait que ce soit précisément l'ancien président de la commission des lois Jean-Jacques Urvoas, qui vous a succédé place Vendôme, vous fait-il craindre pour la défense des libertés ?

Il n'y a pas d'antagonisme entre la sécurité et la préservation des libertés. Le ministère de la justice est le garant des libertés. Je n'ai aucun commentaire à faire sur M. Urvoas. Vous le jugerez sur ses actes.

Qu'attendez-vous du débat parlementaire qui débute vendredi ?

J'espère que la déchéance de nationalité ne sera pas inscrite dans la Constitution. Oui, j'espère très sincèrement que la gauche n'aura pas à assumer une telle décision.

Vous espérez, mais y croyez-vous ?

Je ne suis pas seule à l'œuvre. Il y a une dynamique. J'ai vu des députés pourtant archi loyaux à l'égard de la majorité avoir le courage d'écrire des tribunes en ce sens dans la presse de leur circonscription. La gauche, ce n'est pas un chef bonapartiste ! C'est un mouvement et le sens de la délibération collective.

Quel est votre programme pour les prochains mois ? Vos projets pour 2017 alors que certains se demandent déjà si vous pourriez envisager d'être candidate ? Ne craignez-vous pas de regretter votre départ du gouvernement ?

Ne vous en faites pas pour moi, je n'aurai aucun blues, même s'il est forcément difficile de quitter un ministère au moment où vient la récolte des fruits du travail fourni. Mais je n'ai pas été seule à le faire et cette frustration peut être partagée par mes équipes.

Propos recueillis par Jean-Baptiste Jacquin et Thomas Wieder

Blakes

nomme 12 nouveaux associés



Aldona Gudas



Clémentine Sallée

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), cabinet d'avocats canadien par excellence en droit des affaires, est heureux d'annoncer que 12 de ses avocats ont été promus au statut d'associés.

« Je suis ravi de vous présenter nos nouveaux associés », a déclaré Rob Granatstein, associé administrateur national. « Ils ont tous travaillé avec ardeur pour leurs clients. Leur nouveau rôle les amènera à assumer plus de responsabilités et à s'investir davantage auprès des clients du cabinet. Au nom de Blakes, je les félicite et leur souhaite la bienvenue en tant qu'associés. »

À notre bureau de Montréal, ce sont Aldona Gudas et Clémentine Sallée qui se joignent à l'équipe d'associés.

Leur pratique est respectivement axée sur le droit du travail et de l'emploi de même que sur les marchés publics, la construction et l'infrastructure, y compris les partenariats public-privé.

Notre bureau de Toronto accueille quant à lui trois nouveaux associés : Rahat Godil, qui se spécialise dans les litiges commerciaux et les arbitrages internationaux complexes, en plus de posséder une vaste expérience des recours collectifs et des litiges en droit constitutionnel; David Rosner, qui exerce en droit canadien de la concurrence et en droit de l'investissement étranger; et Elizabeth Sale, qui est experte en réglementation des services financiers, notamment dans les domaines de la protection du consommateur et de la technologie financière.

Pour sa part, notre bureau de Calgary compte quatre nouveaux associés : Chris Harris, Olga Kary, Katie Slipp et Ryan Zahara. M. Harris se spécialise dans les opérations et enjeux commerciaux dans le secteur de l'énergie, alors que Mme Kary pratique le droit des sociétés et, plus particulièrement, le droit des valeurs mobilières. Mme Slipp s'est forgé une expertise dans les approbations réglementaires et environnementales ainsi que dans les dossiers de conformité, et M. Zahara se consacre à la restructuration et à l'insolvabilité.

Enfin, trois femmes ont joint les rangs des associés de notre bureau de Vancouver : Laura Cundari, dont la pratique est axée sur les litiges commerciaux, surtout les recours délictuels complexes et les différends contractuels, les recours collectifs, les litiges en valeurs mobilières, le droit des Autochtones de même que les litiges en construction; Carrie Fleming, qui est experte dans les projets d'infrastructures et les partenariats public-privé internationaux; et Soraya Jamal, qui se spécialise dans les dossiers complexes liés à l'impôt des sociétés à l'échelle nationale et internationale, y compris les fusions et acquisitions, les restructurations et les opérations transfrontalières.

Prévisions CMKZ 2016 en droit du commerce international

Les débuts d'année sont l'occasion pour CMKZ d'informer les sociétés actives au niveau international des développements susceptibles d'affecter leurs activités et stratégies.

Selon CMKZ, l'année 2016 sera particulièrement marquée par :

Libre-échange : Prioriser le Pacifique et l'Europe

- La signature du Partenariat Transpacifique (PTP) le 4 février 2015 par les représentants des 12 pays de l'Asie-Pacifique et des Amériques ayant participé à sa négociation, ainsi que les consultations et débats parlementaires sur la participation potentielle du Canada au PTP.
- Ayant 2 ans pour ratifier le PTP, il nous apparaît très peu probable que le Canada décide de le mettre en œuvre cette année et que le Président Obama parvienne à le faire ratifier par le Congrès américain avant la fin de son mandat. Le Canada attendra sûrement l'issue des prochaines élections présidentielles de novembre 2016 avant de se prononcer afin de voir si le prochain président demandera quelques changements au texte comme l'avait fait le Président Bill Clinton avec l'ALÉNA et d'évaluer la nécessité d'apporter des ajustements si cela s'avère possible.
- Les discussions entourant la révision juridique de l'Accord économique et commercial global avec l'Union Européenne et de ses traductions.
- L'AECG continue de susciter des discussions en Europe notamment sur l'arbitrage en matière d'investissements et l'Union Européenne semble at-



Me Bernard Colas

tendre l'avancement de ses négociations de libre-échange avec les États-Unis que le Président Obama aimerait compléter avant la fin de son mandat afin d'évaluer s'il y a lieu d'ajuster certaines dispositions de l'AECG (entente Canada-Union européenne). Pour accélérer la signature et espérer l'accord du Parlement Européen, le Canada mène une politique de charme et semble se montrer ouvert à ajuster dans le cadre de la révision juridique certaines dispositions liées à l'arbitrage États-investisseurs. Il est très difficile de prévoir l'issue de ces tractations.

- La relance des négociations de l'Accord de partenariat économique global (APEG) avec l'Inde et le possible lancement de négociations de libre-échange avec la Chine.
- Le nouveau gouvernement canadien semble accorder priorité à ces pays en plus des efforts consacrés au PTP et à l'AECG, ce qui laissera pour l'instant peu de temps cette année pour étendre et renforcer son réseau d'accords de libre-échange avec d'autres pays et d'Accords sur la promotion et la protection des investissements.
- La signature d'un nouvel Accord de libre-échange avec Israël lequel modernisera l'accord de libre-échange précédent en vigueur depuis 1997 et l'élargira à de nouveaux domaines comme la propriété intellectuelle, le commerce électronique, le travail et l'environnement.
- La signature de l'Accord de libre-échange avec l'Ukraine, conclu avec le Canada en juillet 2015. Pour l'Ukraine, cet accord qui ne concerne que le commerce des biens s'ajoutera notamment à celui avec l'Union Européenne entré en vigueur le 1er janvier 2016, date à laquelle celui avec la Russie a pris fin sur décision du président Poutine.

OMC : Rétablir sa pertinence

- Au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les débats entourant la mise en œuvre des décisions adoptées à Nairobi en décembre 2015 par les Membres de l'OMC, seront au centre de l'agenda.
- Ce sera notamment le cas pour les crédits à l'exportation de produits agricoles, les exportations des pays les moins avancés et la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire et le recours à un mécanisme de sauvegarde spéciale afin d'atténuer les risques de volatilité des prix agricoles et de contrebalancer les distorsions du commerce des produits agricoles.
- L'entrée en vigueur probable de l'Accord sur la facilitation des échanges ainsi que de l'amendement à l'Accord sur la propriété intellectuelle pour élargir l'accès aux médicaments, notamment pour les pays d'Afrique si le seuil du nombre de ratifications est atteint. Enfin, l'Irak devrait devenir membre de l'OMC en 2016.

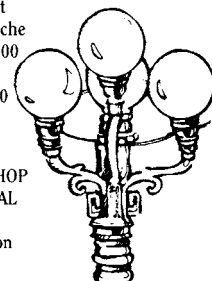
- D'importantes décisions sont attendues de l'Organe de règlement des différends de l'OMC qui continuera à avoir un agenda chargé.
- Bien que les Membres continueront à préférer régler leurs différends commerciaux à l'OMC plutôt qu'en vertu de leurs accords régionaux de libre-échange ou union douanière, les Membres devront s'interroger sur la manière de réconcilier la pertinence de l'OMC tout en continuant à conclure des accords commerciaux à l'extérieur de l'OMC comme le PTP ou l'important Accord sur le commerce des services (TISA) au sujet duquel 50 pays ont prévu tenir six rondes de négociation en 2016 pour pousser plus loin entre eux la libéralisation du commerce des services ? Les Membres de l'OMC devront notamment s'interroger sur la façon politique et technique de réintégrer les résultats de ces négociations dans le multilatéralisme que le Canada a traditionnellement défendu – notamment à l'OMC. La nouvelle ministre du Commerce international, madame Chrystia Freeland, compte réinvestir ce forum multilatéral. Elle devrait jouer un rôle aussi utile que celui joué au nom du Canada, dans un contexte multilatéral, à la Conférence de 2015 sur le climat pour conclure l'Accord de Paris, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements clima-

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



tiques, qui devrait être signé cette année avant d'être mis en œuvre.

États-Unis : Relancer la relation

- La première visite officielle du Premier ministre Justin Trudeau à Washington le 10 mars prochain lui permettra de renforcer les relations et les échanges entre le Canada et les États-Unis et de faire progresser les discussions sur l'élaboration d'une entente nord-américaine sur l'énergie propre et l'environnement.

Sanctions économiques :

Reprise des relations commerciales avec l'Iran

- L'assouplissement anticipé des sanctions commerciales par le Canada contre la Birmanie afin de souligner les réformes démocratiques et la tenue de récentes élections dans ce pays ainsi que contre l'Iran qui s'est conformé selon l'AIEA à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2231 (2015). Toutefois, les sanctions contre la Corée du Nord devraient se durcir à la suite des essais nucléaires récents et celles contre la Russie se maintenir (bien que des personnes désignées soient susceptibles d'être ajoutées) ainsi que contre les 18 autres pays sous sanctions.

Réglementation commerciale :

Assurer leur respect

- Un changement des règles en matière d'étiquetage des produits alimentaires et une augmentation (i) des vérifications du respect des lois et réglementations commerciales et frontalières qu'applique l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), (ii) des dossiers de dumping et de subventionnement, et (iii) des poursuites pour sanctionner la violation de la loi sur la corruption des agents publics étrangers.
- De plus avec la ratification prévue du Protocole de Madrid en 2016, les entreprises canadiennes pourront, par l'entremise de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, déposer avec une seule demande leurs marques de commerce dans plus de 97 pays.

Contrats internationaux :

Renforcer le système judiciaire

- La ratification progressive d'une convention sur la reconnaissance des clauses attributives de juridiction dans les contrats internationaux.

- Avec l'entrée en vigueur en octobre 2015 de la Convention sur les accords d'élection de for (La Haye, 2005), plusieurs pays devraient suivre l'exemple des pays de l'Union Européenne et du Mexique qui ont été les premiers à ratifier cette convention qui engage les tribunaux des États contractants à respecter les clauses de juridiction et à exécuter tout jugement rendu par le tribunal d'un État contractant désigné par les parties à un contrat civil ou commercial sous réserve de quelques exceptions.

- Le lancement des négociations d'une nouvelle convention sur les jugements laquelle aurait pour avantage de garantir l'exécution dans un État contractant d'un jugement rendu en matière civile ou commerciale dans un autre État contractant. A noter qu'il arrive encore trop fréquemment qu'un juge refuse conformément à ses règles nationales de reconnaître un jugement rendu dans une autre juridiction et de ce fait prive la partie qui a obtenu un jugement en sa faveur de cette reconnaissance.

- L'adoption par les pays membres de la Conférence des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) (i) d'un texte sur la résolution des litiges en ligne dans les opérations internationales de commerce électronique et (ii) d'une loi type sur les opérations garanties ainsi que son guide législatif, c'est-à-dire sur les règles et registres relatifs aux sûretés réelles mobilières qui devraient être très utiles pour faciliter le financement et l'octroi de garanties dans les pays en développement.

Conclusions

Compte tenu de ces développements, les entreprises pourront en 2016 anticiper la reprise de relations commerciales avec l'Iran et leur développement avec Israël, l'Ukraine et la Birmanie, demeurer prudentes avec la Russie, participer aux débats sur la ratification du PTP et commencer à s'intéresser aux pays signataires du PTP avec lequel le Canada n'a pas conclu d'accord de libre-échange (Japon, Malaisie, Vietnam, Singapour, Brunei, Australie et Nouvelle-Zélande) pour accroître leur présence en Asie, continuer à miser sur l'Europe, assurer la conformité douanière et réglementaire, et accorder une grande importance à la rédaction de clauses de règlement des différends dans leurs contrats internationaux.

On Règle, nouveau service juridique en ligne et en personne

La tendance est au règlement des différends avant de devenir des litiges au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde depuis quelques années déjà. Mais au Québec de jeunes avocats issus de grands cabinets se sont lancés à l'assaut de cette nouvelle niche qu'ils entendent développer à des coûts raisonnables et dans le cadre d'un service courtois et aussi rapide que possible. Justice participative selon la nouvelle campagne de publicité du Barreau du Québec ? Des oranges, des pommes et autres fruits seront cueillis par des avocats qui sauront en faire la récolte. Des services tel Juripop et autres sont offerts aux justiciables pour les aider à régler ou à aller vers les tribunaux avec leurs affaires.

Mission

OnRègle (BidSettle en version anglaise) est un service en ligne qui favorise le règlement de conflits à l'amiable. En permettant l'échange d'offres et de contre-offres monétaires, OnRègle facilite les ententes de règlement, que ce soit d'un litige déjà devant les tribunaux, d'un conflit qui n'est pas judiciairisé, d'un grief, ou encore de réclamations de type factures impayées ou comptes en souffrance.

Le service OnRègle est offert à coût raisonnable en cas de règlement. Il est complètement gratuit quand les échanges ne conduisent pas à une entente.

Il s'agit d'un service en ligne efficace et convivial qui permet un meilleur accès à la justice pour tous, sans les coûts élevés et les délais associés aux procédures judiciaires. OnRègle est simple d'accès, rapide, peu coûteux et disponible en tout temps (24 heures/7 jours).

Le service OnRègle s'adresse aux particuliers, aux entreprises, aux syndicats, aux organismes publics et parapublics, bref à tous ceux qui souhaitent régler à l'amiable une réclamation ou un litige. Il permet de le faire sans avoir à dévoiler sa stratégie de négociation.

En somme, OnRègle offre une alternative économique et efficace aux procédures et contestations judiciaires longues et coûteuses dans tous les cas où l'affaire peut être réglée hors cour.

Les Co-Fondateurs Me Alexandre Désy



Me Alexandre Désy est détenteur d'un baccalauréat en gestion des affaires, complété à HEC Montréal en 2003, d'un baccalauréat en droit à l'Université de Montréal (Barreau du Québec, 2008) et d'une maîtrise en analyse économique du droit de l'université de Sherbrooke.

Après avoir complété son stage chez Jolicœur-Lacasse et une année à l'aide juridique criminelle de Montréal, il a effectué un retour aux études et entreprend une maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke, portant sur l'analyse économique du droit de la Conférence de règlement à l'amiable (CRA). Pendant ses études, il a travaillé sur des contrats de recherche concernant les modes de prévention et règlement des différends (PRD), la gouvernance et l'accès à la justice. Il a terminé son parcours universitaire avec mention d'honneur. En 2011, il a été nommé membre du Comité sur la justice participative du Barreau du Québec.

De 2013 à 2015, Alexandre a travaillé pour le Barreau du Québec où il a occupé le poste dédié à l'étude du futur du droit et de surveillance des

tendances affectant le marché juridique. En 2014, il a publié le livre *L'efficacité de la médiation judiciaire*. Il est également le principal auteur des rapports du Barreau du Québec intitulé *Barreau-mètre – la profession en chiffres et l'étude sur la tarification des services juridiques*.

Les Co-Fondateurs Me Philippe Lacoursière



Me Philippe Lacoursière est détenteur d'un baccalauréat en arts (histoire et science politique) de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal (Barreau du Québec, 2007). Il a prati-

qué en droit du travail au sein du cabinet McCarthy Tétrault, à Montréal, ensuite chez les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) et après, dans le contentieux de Bell Canada. C'est en faisant de la négociation qu'il a entamé sa réflexion sur les moyens qui pourraient aider les citoyens à régler à l'amiable de manière efficace.

En 2013, Philippe a fondé Lexwire Consultants Inc., entreprise qui se spécialisait en négociation des taux de change et en droit du travail. Avec Lexwire, Philippe a développé des solutions innovantes pour ses clients. En 2014, il a fermé Lexwire pour se concentrer à temps plein sur On-Règle. C'est fort de cette expérience d'entrepreneuriat, sa connaissance du milieu juridique canadien et son souci d'améliorer l'accessibilité à la justice qu'il se lance dans le projet OnRègle avec la ferme conviction que cette entreprise peut devenir un modèle d'efficacité et de simplicité dans le milieu juridique.

Les Co-Fondateurs M. Charles Méthot



Charles Méthot est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, complété à HEC Montréal en 2009. Il y a complété une double spécialisation, soit en économie appliquée et en comptabilité de management.

Il possède une compagnie en tant qu'entrepreneur général, est coactionnaire d'un resto-bar à Montréal et gère un parc immobilier modeste, mais grandissant.

Charles est également cofondateur de Cancer Testiculaire Canada, organisme voué au soutien des hommes, comme lui, qui sont touchés par cette maladie.

Suite à une expérience longue et coûteuse lors d'un litige judiciairisé, Charles est devenu sensible à l'efficacité et l'accessibilité du système judiciaire.

Le juge retraité Denis Lévesque opéré pour une rupture de l'aorte

Par André Gagnon

A la suite d'une chute au Manoir Outremont où il réside, le juge Denis Lévesque, autrefois de la Cour supérieure à Montréal, a été transporté d'urgence au CHUM St-Luc pour y subir une opération délicate.

Spécialiste du droit administratif et du droit du travail, il avait représenté des syndicats au sein d'une boutique spécialisée avant sa nomination à la Cour supérieure.

Selon son frère, le professeur d'économie des HEC à la retraite, Robert Lévesque, si Denis a franchi le cap de l'opération avec succès, la suite dira si la bataille est gagnée vu son âge avancé.

La santé de Robert lui-même laisse à désirer avec de très nombreuses vacations d'une clinique médicale à l'autre depuis un certain temps, dit-il, tout en veillant constamment au grain à la santé de son frère aîné.

Le Monde Juridique leur souhaite un prompt rétablissement.

Pro Bono Québec et le CN faciliteront l'accès à des services juridiques pour les réfugiés syriens

Pro Bono Québec et le CN unissent leurs forces pour fournir des services juridiques pro bono aux réfugiés syriens et à leur famille immédiate, afin de faciliter leur intégration dans notre société. « Le CN est heureux d'offrir une contribution financière de 25 000 dollars pour cette initiative et nous lançons un appel à la communauté juridique québécoise afin qu'elle contribue également », a déclaré Me Olivier Chouc, vice-président, affaires juridiques, au CN.

La contribution financière du CN permettra la mise sur pied et la réalisation du projet, dont l'objectif principal sera d'assurer le jumelage entre des réfugiés syriens et des avocats disposés à offrir gratuitement leurs services. L'appui financier du CN à Pro Bono Québec et d'autres projets locaux s'ajoutent au don du CN de 5 millions de dollars au Fonds d'accueil des réfugiés syriens établi par Manuvie et les Fondations communautaires du Canada annoncé en décembre 2015.

Les réfugiés syriens nouvellement arrivés au Québec auront des besoins variés en matière juridique, notamment sur des questions d'immigration, de logement ou d'accès aux services publics. Selon la directrice générale de l'organisme, Me Nancy Leggett-Bachand, ce projet s'inscrit bien dans le cadre de la mission de l'organisme. « Chaque année nous offrons

des services juridiques gratuits à des citoyens ou des groupes de citoyens dans le besoin. Nous remercions le CN pour sa collaboration dans le cadre de ce projet qui sera porteur pour nos nouveaux concitoyens ». Les réfugiés syriens pourront avoir accès auxdits services juridiques dès le 15 mars prochain.

Un nouvel avocat au bureau de Montréal de Stikeman Elliott



Le bureau de Montréal de Stikeman Elliott est fier d'accueillir Dominique Noël au sein du groupe du droit de l'emploi et du travail.

Avant de se joindre au cabinet, Me Noël était avocat-recherchiste à la Cour d'appel du Québec où il a également complété son stage. Diplômé en droit de l'Université de Montréal, il est membre du Barreau du Québec depuis 2015.

Soixante ans après l'exécution de Wilbert Coffin au Québec, des avocats affirment avoir découvert de nouveaux éléments qui pourraient blanchir sa réputation

— d'Après La Presse Canadienne et La Presse

Le 10 février 1956, le prospecteur minier de Gaspé a été pendu à Montréal après avoir été reconnu coupable du meurtre de trois chasseurs américains. Pour sa part, Wilbert Coffin a toujours affirmé qu'il était innocent.

L'homme avait été en arrêté en 1953 et accusé du meurtre d'Eugene Lindsay, de son fils et de l'un de ses amis. Après un procès d'environ un mois, en 1954, M. Coffin a été jugé coupable, avant d'être exécuté à la prison de Bordeaux, à Montréal.

Or, un avocat originaire de Gaspé, Michael Rooney, qui demeure maintenant aux États-Unis, veut démontrer que Wilbert Coffin a été injustement accusé de meurtre. Après avoir effectué des recherches à partir de documents du procès et de différentes publications pendant deux ans, il affirme que des faits prouvant son innocence n'ont pas été retenus par la cour à l'époque. L'avocat s'est intéressé à deux autres Américains et à une deuxième jeep qui auraient été présents dans le secteur au moment où les meurtres ont été commis.

De son côté, un organisme canadien ayant pour but d'innocenter des personnes injustement condamnées, The Association in Defence of the Wrongly Convicted (AID-WYC), travaille depuis 10 ans pour démontrer que des manquements se sont produits lors du procès de Wilbert Coffin. L'association a reçu d'autres documents et a bon espoir que de nouvelles informations puissent permettre de renverser le verdict de la cour.

Elisabeth Widner, qui oeuvre au sein de l'AIDWYC, s'est rendue à Gaspé en 2006 afin d'amasser des informations pour



Photo: Photo archives La Presse

démontrer l'innocence de Wilbert Coffin. Depuis quelques mois, elle et un groupe d'étudiants en pathologie judiciaire de l'Université de Toronto croient que la théorie de la Couronne entourant la scène du crime ne tiendrait pas la route. Selon eux, de nouveaux indices démontreraient que Wilbert Coffin n'a pas commis les crimes pour lesquels il a été exécuté.

Lors d'un entretien accordé à Radio Gaspésie, Me Widner a expliqué que ces nouveaux éléments pourraient permettre une révision de la cause par le ministère fédéral de la Justice, même s'il n'y a plus de témoins. Elle estime que les recherches menées sur la scène du crime appuient aussi la théorie de la présence des deux Américains et d'une autre jeep dans le secteur.

Elisabeth Widner s'attend à ce que les travaux de recherche soient terminés d'ici trois mois. Les documents seront ensuite expédiés au Groupe de la révision des condamnations criminelles du ministère de la Justice à Ottawa.

Quelques conseils aux avocats qui voyagent en territoires à sécurité minimale



Marcel Bergeron est un expert en sécurité qui effectue des missions en pays exposés à des risques en Afrique, au Moyen-Orient et autres depuis des décennies tant pour les Nations Unies que des sociétés multinationales, des gouvernements, la monarchie d'Arabie Saoudite, des fondations américaines comme celle du Président Jimmy Carter et autres. Il a rédigé cet article à la demande expresse du Monde Juridique pour ses lectrices et lecteurs qui peuvent être exposés à des risques de sécurité.

Vous allez résider à l'hôtel dans un pays considéré comme dangereux (i.e. où une mission de paix des Nations-Unies, de l'OTAN et de toute assistance armée d'un pays ou d'une coalition de pays y est déployée; et ceci même dans les mois précédant l'arrivée ou le départ de ce type de mission); lisez bien ce qui suit :

Avant le départ, enregistrez-vous auprès du Ministère des Affaires Étrangères canadien par internet sur <http://voyage.gc.ca/voyager/inscription> afin qu'on sache où aller vous

chercher en cas d'urgence ou d'évacuation. S'il n'y a pas d'ambassade du Canada là-bas, identifiez l'ambassade qui s'occupe des Canadiens en cas d'urgence dans la section «conseils aux voyageurs» sous l'onglet «voyage» au haut de la page du site. Trouvez également les coordonnées du consul honoraire du Canada souvent en place dans les pays où nous n'avons ni ambassade ou consulat.

Consultez aussi les sites internet des conseils aux voyageurs du Canada et ceux des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Suisse, de l'Australie, de la CIA, etc.; allez aussi voir sur www.reliefweb.int pour les urgences humanitaires et naturelles. Visionnez le site canadien de l'ambassade du pays de destination et les sites de presse (RDI, CNN, BBC, RFI, TV5, AlJazeera.net, China.org.cn, etc.). Apprenez quelques mots du langage locale, on appréciera cette marque de considération, peu importe votre accent. Sachez qui viendra vous accueillir à l'aéroport. Partez avec des \$US et/ou des Euros et des devises locales si disponibles. D'autre part, obtenez tout de suite un visa à entrées et sorties multiples; plus cher, mais combien plus pratique à l'usage. Consultez la clinique voyage la plus proche pour recevoir avant de partir tous les vaccins nécessaires.

Présentez-vous chez CAA pour obtenir votre permis de conduire international. Partez avec un stock excédentaire de médicaments que vous achèterez ici (ceux achetés sur place peuvent être de fabrication frauduleuse).

Les organismes ou entreprises présentes dans ces endroits non-sécuritaires devraient normalement y avoir un directeur de sécurité. Contactez ces spécialistes par E-Mail ou par Skype avant de partir car ils seront en mesure de vous expédier un dossier de sensibilisation des visiteurs. Faute de quoi, vous pouvez toujours contacter le chargé de sécurité de l'ambassade du Canada pertinente, le RSO (Regional Security Officer) de l'Ambassade américaine ou un FSO (Field Security

Officer) des Nations-Unies ou de toute grande ONG internationale. Les attachés militaires en poste dans les ambassades sont une ressource alternative. Mais si on ne peut vous mettre en contact avec ces spécialistes au départ, refusez de partir jusqu'à ce que la situation se normalise ou s'améliore un peu; de toute façon, vous ne pourrez pas faire grand-chose en présence de couvre-feu, de pénurie de nourriture ou d'électricité et si il vous faut porter régulièrement une veste anti-balle et vous déplacer avec une escorte armée, laissez cela aux spécialistes qui ont déjà acquis une grande expérience de ce type d'environnement.

De fait si vous n'arrivez pas à rassurer suffisamment les gens de votre entourage qui vous sont chers, il y a de grosses chances que l'idée de ce départ ne soit pas bonne. Pourquoi revenir au pays avec un choc post-traumatique ?

À l'arrivée à l'hôtel :

On doit venir vous chercher à l'aéroport, mais dans ces cas-ci votre correspondant ou son représentant doit vous attendre dès la sortie de l'appareil sur la piste ou à l'entrée de l'aérogare avant les postes des douaniers, des instances sanitaires et l'aire de récupération des bagages.

Après les formalités remplies, quittez l'aérogare en compagnie de votre escorte et rendez-vous tout de suite à votre hôtel. N'hésitez pas à demander quelles sont les mesures de sécurité qui vous protégeront. Si vous n'êtes pas satisfait, changez d'hôtel ou demandez d'habiter dans une résidence bien protégée.

Si les mesures de sécurité sont insuffisantes (le gros bon sens vous l'indiquera facilement), informez qui de droit et commencez à songer à quitter le pays, quitte à y revenir plus tard. Les gens en général n'ont aucune idée de la vitesse à laquelle les pays peuvent basculer en moins de vingt-quatre heures dans l'horreur.

Sur place à l'hôtel :

Votre chambre devient votre refuge en cas d'incident jusqu'à ce qu'on vienne vous chercher. Cette chambre ne doit pas être dans les bas étages (ni trop haut non plus car les services d'incendie disposent rarement de grandes échelles), sa porte doit être munie d'un œil magique, d'une bonne serrure, d'un cadras solide, de bons verrous aux fenêtres, d'une petite réserve d'eau et de denrées nutritives, de piles de recharge d'appoint pour votre cellulaire. Considérez installer un petit système d'alarme portatif à pile sur la porte avant de vous coucher; bloquez la porte avec une chaise ou un fauteuil.

Dès les premières heures de votre arrivée, demandez qu'on vous accompagne dans une visite complète du site afin de vous familiariser avec toutes les sorties disponibles. Rien de mieux, si possible que de prendre la fuite dès le début d'un événement (si non enfermez-vous dans votre chambre). A cet effet, gardez toujours auprès de vous une pochette qui contient tous vos documents importants, votre argent, votre cellulaire et son chargeur (avec un adaptateur de prise compatible), vos médicaments, ainsi qu'une clé USB contenant les numérisations de vos documents d'identité, billet d'avion, carnet de vaccination, vos clés, etc., car l'expérience a prouvé qu'il est impossible lors d'une évacuation d'emporter tous ses bagages ou encore de pouvoir retourner à l'hôtel avant plusieurs heures/jours une fois évacué.

Vous trouverez sur le site suivant du Secrétariat d'État Américain, les recommandations données aux citoyens américains (pourquoi ce site? Parce ce que sont eux en général qui sont pour diverses raisons les cibles les plus attrayantes et que nos sites canadiens n'englobent pas en un seul texte de façon si concise, l'ensemble des risques auxquels est exposé le voyageur d'affaire), en plus d'une multitudes de mesures de sécurité applicables à l'étranger, les chapitres II à VII font référence à la sécurité des voyageurs à l'hôtel : <http://www.state.gov/documents/organization/19795.pdf>

De toute façon à l'étranger nous passons pour des nord-américains et il est probable qu'on ne vous demandera pas de parler avec votre plus bel accent québécois avant de vous tirer dessus ou de vous menacer.

Cependant, le gouvernement canadien a publié un excellent ensemble de mesures sur la cyber-sécurité en voyage et donc à l'hôtel. En effet, les hôtels dans les pays à économies émergentes et même ailleurs ne respectent pas toujours les règles les plus élémentaires pour protéger leur système LAN, leur Wi-Fi, etc.

La lecture du site <http://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/cybersecurite> vous aidera à protéger votre information confidentielle. Au sujet de l'information confidentielle, la plus grande discrétion sur vos activités et vos déplacements s'impose dans un hôtel, il y a des oreilles partout. De plus, ne laissez pas trainer à la vue vos documents dans votre chambre et d'autre part, rencontrez toujours vos visiteurs d'abord dans les endroits publics de l'hôtel.

Bon voyage et bon séjour à l'hôtel.

Inscrivez-vous dès maintenant

ABA
AMERICAN BAR ASSOCIATION
Business Law Section

Joignez-vous à 1 800 professionnels en droit des affaires lors de la réunion printanière de la section du droit des affaires de l'ABA. Profitez de plus de 60 programmes de formation juridique permanente, d'événements de réseautage exclusifs et de centaines de réunions de comités.

**ABA BUSINESS LAW SECTION SPRING MEETING
DU 7 AU 9 AVRIL 2016 | MONTRÉAL, QC, CANADA**



À L'HÔTEL FAIRMONT LE REINE ELIZABETH, MONTRÉAL ET À L'HÔTEL BONAVENTURE
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT À L'ADRESSE AMBAR.ORG/BLMONTRÉAL

RÉGIME D'ASSURANCE AUTO ET HABITATION EXCLUSIF AUX JURISTES

EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR
OBTENIR UNE SOUMISSION

1 877 314-6274

www.assurancebarreau.com



Certaines conditions s'appliquent. Le régime d'assurance auto et habitation parrainé par l'AABC est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. AABC Services d'assurances est une division de 3303128 Canada Inc., courtier d'assurances certifié. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance. Certaines conditions et exclusions s'y trouvent.